

Ressources de l'action contre les mines

Tous les documents sont offerts en français et en anglais ou en version bilingue et peuvent être commandés au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :

Tél. : 1 800 267-8376 (sans frais au Canada)
(613) 944-4000 (appels locaux ou de l'étranger)
Télec. : (613) 996-9707

Ressources imprimés

- ➔ *Interdiction des mines antipersonnel : rapport d'avancement des travaux*
Rapport trimestriel du Canada sur l'interdiction des mines antipersonnel (lustré, 4 couleurs, 12 pages)
- ➔ *Rapport mensuel d'avancement des travaux* (2-3 pages)
- ➔ *L'interdiction complète des mines terrestres*
Un court document d'information (2 pages)
Long document (5 pages)
- ➔ *Dossier de ratification de la Convention de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel et sur leur destruction*
Produit par le Comité international de la Croix-Rouge (format 8 1/2 x 11, 5 pages, aussi offert en espagnol)
- ➔ *Introduction à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, et sur leur destruction : « le Traité d'Ottawa »*
(Format 8 1/2 x 11, 23 pages, publication également offerte en arabe, en espagnol, en chinois et en russe)



Ressources électroniques

Vidéos

- ➔ *Interdisons les mines terrestres* - 5 minutes (conçue pour la Conférence de décembre 1997)
- ➔ *Un pas à la fois* - 24 minutes (document parfaitement adapté pour les radiodiffuseurs; les droits internationaux de diffusion ont été obtenus pour les images d'archives; les sommes obtenues pour le droit de diffusion peuvent être versées à des ONG; aussi offerte en russe et en espagnol)
- ➔ *Des années et non des décennies* - version courte, 5 à 7 minutes (sera disponible à la fin de septembre; document idéal pour les conférences)

Cédérom

- ➔ *Interdisons les mines terrestres! Le processus d'Ottawa et le mouvement international pour interdire les mines terrestres*



Sites Web

- ➔ « PASSAGE » : www.mines.gc.ca
- ➔ Mines Action Canada : www.minesactioncanada.com
- ➔ Campagne internationale contre les mines terrestres : www.icbl.org
- ➔ Comité international de la Croix-Rouge : www.icrc.org

Pour entrer en contact avec l'Équipe d'action contre les mines du gouvernement du Canada :

- ➔ **Équipe d'action contre les mines, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international**
(613) 944-1643
- ➔ **Assistance humanitaire internationale, Direction générale des programmes multilatéraux, Agence canadienne de développement international**
(819) 994-3936
- ➔ **Ministère de la Défense nationale**
(613) 992-3988
- ➔ **Industrie de l'espace, d'électronique et de la défense, Industrie Canada**
(613) 941-8123

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a pris les commandes en ce qui concerne la ratification et l'universalisation du traité, la coordination internationale, l'établissement des priorités à l'échelle mondiale et le suivi de la mise en oeuvre de la convention. Le MAECI collabore également avec le ministère de la Défense nationale (MDN) relativement à la destruction des stocks de mines antipersonnel. Quant à l'ACDI, elle s'occupe des opérations de déminage et de l'aide aux victimes. Le MDN et le ministère de l'Industrie coopèrent à la recherche, au développement et à la commercialisation des technologies canadiennes appropriées en matière de déminage. 

Le ministre nomme une ambassadrice canadienne à l'action contre les mines

En mai, le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. Lloyd Axworthy, a annoncé la nomination de Mme Jill E. Sinclair au poste d'ambassadrice à l'action contre les mines. Mme Sinclair est secondée dans ses fonctions par la nouvelle Équipe d'action contre les mines au sein ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

« La nomination d'une ambassadrice à l'action contre les mines et la formation de l'Équipe d'action contre les mines sont des mesures positives visant à honorer l'engagement que nous avons pris aux termes de l'Agenda d'action contre les mines, a déclaré M. Axworthy. Le Canada maintient l'élan imprimé par le Processus d'Ottawa II et revoit continuellement les efforts qu'il consacre à cette importante initiative humanitaire. »

Le poste d'ambassadeur à l'action contre les mines a été créé pour veiller à ce que la Convention soit appliquée efficacement. L'Équipe d'action contre les mines s'occupera de la mise en vigueur, de l'universalisation et de l'application intégrale des dispositions de la Convention, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international, le ministère de la Défense nationale et Industrie Canada. 